

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 314

présenté par

M. Pont

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« personnels »

le mot :

« agents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.